

RAPPORT

SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2019

La présente note a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un point sur l'avancée de la mutualisation doit avoir lieu.

Une délibération spécifique prend acte du débat et le rapport fait l'objet d'une publication.

/// Éléments de contexte :

/// Les orientations nationales :

Le projet de loi de finances pour 2019, présenté le 24 septembre, ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La réforme des finances locales aura lieu début 2019 dans un projet de loi spécifique.

■ Stabilité des dotations aux collectivités :

S'agissant des **collectivités locales**, la dépense de l'État ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2% (inflation comprise).



Selon les projections du Ministère des finances, les charges de fonctionnement des collectivités progresseraient de +0,9% en 2018, permettant ainsi la réalisation de l'objectif fixé aux collectivités l'an passé. Pour 2019, l'objectif reste le même, et ce, alors même que certains facteurs de modération des dépenses dont le report du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), identifiés en 2018, vont s'atténuer en 2019.

Les **concours financiers de l'État aux collectivités** territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle comprendra notamment une hausse de la DSU et de la DSR, ainsi qu'une réforme de la dotation d'intercommunalité.

Cette réforme a pour but d'uniformiser son calcul entre d'intercommunalités.

Le PLF 2019 intègre également une stabilité pour les dotations de **soutien à l'investissement** : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA). Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (**DPV**).

■ **Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale**

On ne trouve pas d'importante disposition sur la **fiscalité locale** dans ce PLF, à l'exception de la deuxième tranche de baisse de la **taxe d'habitation**, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), sous forme de dégrèvement. La troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et le projet est bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Un projet de loi spécifique sur les finances locales, qui remettra à plat l'ensemble de la fiscalité locale sur les ménages sera étudié au cours du premier trimestre 2019.

/// **Au plan local :**

L'activité touristique reste forte sur notre territoire et bénéficie d'une bonne dynamique, même si la fréquentation du quatrième trimestre 2018 marque le pas à Centre Parcs.

Tous les évènements qui se créent, ou perdurent sur Cœur de Sologne, sont autant de vecteurs de communication qui apportent de l'attractivité supplémentaire. Nuits de Sologne pour sa première représentation à Lamotte-Beuvron a battu des records de fréquentation et le Game Fair continue de progresser également.



Les élus travaillent activement à une structuration plus dynamique de la politique touristique et œuvrent au développement de plusieurs projets à fortes retombées pour le territoire.

Au plan économique, le soutien aux entrepreneurs se poursuit, les aides apportées en lien avec la Région permettent des déclenchements de décisions. Deux installations ont vu le jour en 2018 (Sammode et Cocotine) et porteront leurs fruits ultérieurement. La vente en fin d'exercice de la grande parcelle de 3 hectares dans le parc d'activités des hauts noirs permettra de nouveaux contacts et les élus travaillent avec d'autres investisseurs potentiels.

/// **Les engagements pluriannuels :**

A l'approche de la fin de mandat, de nombreux projets ont déjà vu le jour et en 2018 des phases d'investissement se sont achevées.

Il restera à envisager les points suivants :

- /// Concernant la Sologne à vélo : Après la boucle de Chaumont sur Tharonne (autour de Center Parcs), la liaison Lamotte Beuvron/Nouan le Fuzelier, la liaison Lamotte Beuvron/Vouzon, le marché est engagé pour réaliser en 2019 la liaison Chaon/Souvigny en Sologne,
- /// Le projet de franchissement de l'autoroute : reste dans les esprits, une démarche est en cours au niveau du ministère des transports,
- /// Développer l'itinérance équestre : en 2018, l'aménagement du bord du canal jusqu'à l'écluse de Tracy au départ du bassin du canal à Lamotte Beuvron a été mis en oeuvre et achevé,

- /// Déploiement de la fibre avec le Syndicat Mixte Ouvert : les collectivités travaillent à l'avancement de ce projet essentiel pour le développement économique,
- /// Le développement économique : par son apport de soutiens financiers et l'aide technique et administrative, la communauté de communes agit en facilitateur et obtient rapidement l'installation de nouvelles activités,
- /// L'accessibilité aux handicapés de nos bâtiments, dans le cadre de l'Ad'AP,
- /// Les Halles Sportives : la construction de celle de Vouzon s'est achevée en 2018, les élus étudient maintenant l'opportunité d'investir dans des projets sportifs structurants à Lamotte Beuvron et Nouan le Fuzelier.



/// La structure et la gestion de la dette :

Au 31 décembre 2018, la dette, tous budgets confondus, est composée des emprunts suivants :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030
2018	Halle sportive de Vouzon	440 000 €	10	0.65	2028

Cela représente une annuité consolidée égale à 159 507.67 € pour 2019.

Quelques données synthétiques résument ci-dessous la structure de la dette :



	Au 31/12/2018	€ par habitant	
	Montant en €	Cœur de Sologne	France entière (2017)
Encours Budget principal	1 310 753	120	179
Encours Budget annexe	104 648		
Annuité Totale 2018	113 919	10,50	23

La capacité de désendettement (encours sur CAF brute) au niveau du budget principal est égale à 3.5 ans.

/// Le résultat de l'année écoulée :

STABILITÉ EN FONCTIONNEMENT

Au total, les dépenses de fonctionnement en 2018 sont stabilisées et même équivalentes au total à celles de 2016, malgré deux compétences supplémentaires :

- /// Le service de la MSAP sur une année pleine,
- /// Le transfert de la GEMAPI

Le résultat excédentaire de l'exercice estimé à 495 000 € permet un report pour l'année prochaine.

EXCEDENT EN INVESTISSEMENT

Dans l'exercice, 2 160 315 euros de dépenses ont été financés avec 2 492 156 € de recettes, entraînant de fait un excédent reportable pour l'année prochaine égal à 331 841 €.

Cela permettra de financer plusieurs nouveaux projets dont la liaison Chaon/Souvigny-en-Sologne pour la Sologne à vélo, sachant que ce dossier bénéficie déjà de plusieurs subventions (157 790 € par le Conseil Départemental et 173 207 € par la Région via le Pays de Grande Sologne).

Il n'y a que très peu de restes à réaliser dépenses en cette fin d'année budgétaire à savoir la dépense d'achat de matériel vidéo pour l'office du tourisme (1 416 €) et l'engagement des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la Sologne à vélo (6412.50 €) et pas de restes à réaliser recettes.

Budget annexe des zones d'activités :

Globalement (investissement et fonctionnement), le budget annexe des zones d'activités fera ressortir un excédent estimé à 40 000 euros, reportable pour l'exercice prochain et la vente de terrain du parc d'activités des hauts noirs abondera le budget 2019, il s'agit d'une recette de 133 000 euros.

/// Gestion du personnel :

Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) en équivalent temps plein ont légèrement diminué :

	2015	2016	2017	2018
Administratif	3	3	3	3
Technique	2	2	2	2
Sport	4	5	4,7	3.2
Culture	4,5	4,5	4,5	4.5
Économie	0,25	0,5	0,5	0.5
MSAP	/	/	0,7	1
TOTAL	13,75	15	15,40	14.2



Un éducateur des activités physiques et sportives a quitté la structure fin septembre et n'a pas été remplacé, et l'apprentie a cessé son travail fin mai 2018.

Pour l'exercice à venir, il n'est pas prévu de recruter, seul afin d'assurer le fonctionnement des piscines.

Envoyé en préfecture le 01/02/2019
Reçu en préfecture le 01/02/2019
Affiché le
ID : 041-200000800-20190131-2019_1-DE

Par contre, il faudra tenir compte des augmentations liées carrières et rémunérations (dits PPCR) pour l'ensemble des agents puisque, dès le 1^{er} janvier 2019, les reclassements seront mis en œuvre (reprise de ce qui devait être fait en 2018). On notera également la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) voté en fin 2018, ainsi que du télétravail qui modernise l'organisation.

Le prélèvement à la source constituera une nouveauté également et sera géré par le service, sans difficultés particulières au vu des « répétitions » réalisées en fin d'année 2018.

Le temps de travail est toujours basé sur la durée légale de 35 heures par semaine.

En matière d'action en faveur du personnel, la collectivité adhère au CNAS, participe à hauteur de 20 euros pour le financement des mutuelles labellisées et la garantie maintien de salaire, et a mis en place, en 2016, l'attribution de chèques de table de 4,50 euros (dont 2,25 euros financés par Cœur de Sologne).



En ce qui concerne les visites médicales du personnel, après un long bras de fer avec le centre de gestion, elles devraient se dérouler dans les locaux de Cœur de Sologne pour tout le personnel des collectivités territoriales de la communauté de communes, à partir de 2019. Cela limitera les temps de déplacement et donc d'absence du poste de travail de tout le personnel et permettra une économie de pollution non négligeable.

/// Quelle vision pour 2019 ?

La rigueur reste de mise dans la gestion en général de la collectivité, ce sont les excédents de fonctionnement qui permettent l'autofinancement des grands projets d'investissement.

La recherche de subventions est un point crucial pour notre développement, c'est un levier important.

Les investissements 2019 à prévoir sont les suivants :

- /// La Sologne à vélo pour le tronçon Chaon/Souvigny en Sologne,
- /// la poursuite de l'accessibilité aux handicapés : pour 2019, il faut réaliser l'accès à l'école de musique de Lamotte Beuvron et la finalisation des travaux en piscine de Lamotte Beuvron avec le contrôle par un cabinet spécialisé. Il conviendra également de prévoir les démarches pour le dépôt du permis de construire pour la rampe d'accès à l'école de musique de Nouan le Fuzelier,
- /// Les projets structurants : Construction de 2 courts de tennis couverts
Couverture de la piscine de Nouan le Fuzelier



L'exercice 2019 sera le dernier en année pleine avant les élections du printemps 2020, il est donc très important d'inscrire les grandes actions que l'on souhaite voir se réaliser ! il est rappelé que le choix de ne pas augmenter la pression fiscale, comme postulat de réflexion, est confirmé pour l'exercice à venir, il n'y a d'ailleurs pas eu de dérogation à cette règle de principe depuis la création de la communauté de communes.

Pour le budget annexe, il faut noter que les bureaux de l'hôtel d'entreprise sont loués dès janvier 2019 (il n'en reste qu'un seul de libre), ce sera une ressource pour le budget et cela prouve l'utilité de disposer de surface d'accueil.

/// Point sur la mutualisation :

Par délibération en date du 3 décembre 2015, le conseil communautaire avait adopté son schéma de mutualisation.

Les budgets évoluent (ressources en raréfaction) et la mutualisation poursuit son chemin dans les esprits :

- /// La réflexion autour de logiciels communs a débuté entre les responsables des services : adhésion au GIP RECIA, par la communauté de communes, pour tester et partager le bénéfice de ce service, notamment pour la dématérialisation des



procédures, l'utilisation du cadastre numérisé est distribuée aux communes (la communauté de communes reçoit les fichiers et les « distribue » aux communes prestataires en informatique)

Envoyé en préfecture le 01/02/2019
Reçu en préfecture le 01/02/2019
Affiché le
ID : 041-200000800-20190131-2019_1-DE

La mise en place de rencontres professionnelles, sur des thématiques très ciblées, pour partager les connaissances, est régulière, en 2018, c'est le RIFSEEP qui a occupé les séances de travail,

Le partage de matériel est évoqué par les élus et a commencé avec l'entretien de la Sologne à vélo, les services techniques échangent sur leurs compétences.

La réalisation des travaux d'aménagement du bord du canal s'est déroulée avec un suivi commun des deux collectivités (Coeur de Sologne et commune de Lamotte Beuvron)

Un agent est affecté sur deux collectivités par une mise à disposition (développement économique)

Les initiatives communales se répandent en forme de partage dans le domaine culturel (Sculpt'en Sologne et les Rencontres Musicales de Chaon par exemple) et la gestion du PACT est réalisée par la communauté de communes.

Des services créés dans une commune peuvent être partagés avec d'autres collectivités du territoire comme l'utilisation de la fourrière animale par exemple,

A force d'insistance et d'interventions des élus du territoire, les visites médicales des agents de nos 7 collectivités pourront se tenir dans les locaux que Cœur de Sologne met à disposition gratuitement. C'est une économie d'ensemble pour tous compte tenu de la diminution des trajets et du temps passé par les agents pour remplir cette obligation.

CONCLUSION

Le fruit le plus savoureux est toujours celui que l'on récolte de ses efforts

